

**Réglementation du Ministère de la Santé Publique
parue en vertu du Décret n° 8377 en date du 30/12/1961**

Nous nous contenterons d'exposer les articles relatifs au contrôle du Ministère de la Santé Publique sur les eaux

Service du Génie Sanitaire

Article 35-Le Service du Génie Sanitaire est chargé de:

-.....

-Proposer les normes et les conditions techniques à assurer pour la création des égouts publics et privés, pour les projets de création des réseaux d'eau potable, et des projets de collecte des ordures et de leur élimination.

Chapitre IV-La Direction du Laboratoire Central de la Santé Publique

Article 59-La Section de bactériologie est chargée de:

-.....l'analyse des eaux et des denrées alimentaires

Article 61-La Section de Chimie est chargée des:

-Analyses biochimiques, analyses chimiques des eaux, y compris l'eau potable et l'eau salée, analyses des denrées alimentaires, des boissons alcoolisées et de tous les produits utilisés dans leur préparation, leur coloration et leur conservation. La Section effectue également les analyses chimiques nécessaires pour la protection des maladies du travail.